

Séance du Conseil Communal du 24.10.2017

Il est précisé à 20 h 15 lorsque le président, Olivier Yersin, salue les membres présents, ainsi que Messieurs Stéphane Henchoz, Jean-Pierre Neff et Serge Lüthi, venus nous présenter le groupement forestier du Pays d'Enhaut.

Suite à cette présentation (pour laquelle il n'y a pas de PV puisque toutes les informations données figurent sur leur site www.gfpe) nous passons à la séance du jour.

Sont présents : 28 conseillers/ères
La Municipalité

Sont excusés : M. Favre-Perrod Daniel
Melle Prado Noelia
Melle Sumi Magali
M. Von Siebenthal Stéphane

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour envoyé à chaque conseiller est accepté à l'unanimité

1) Présentation du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut
2) Assermentation d'un nouveau conseiller
3) Procès verbal de la séance du 20.06.2017
4) Communications du bureau
5) Communications de la Municipalité
6) Préavis no 07/2017 Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2018
7) Préavis no 08/2017 Demande de crédit pour une participation financière au remplacement de l'orgue de Rougemont
8) Préavis no 09/2017 Demande de crédit pour la création d'un élément décoratif sur la place de la Gare
9) Divers et propositions individuelles

2) Assermentation d'un nouveau conseiller

M. Benny Turrian ayant déménagé « Sous le Scex », il donne sa démission du Conseil Communal, étant donné que son nouveau domicile est situé sur la Commune de Château d'Oex.

C'est donc Mme Danielle Hakim qui était sur la liste des viennent ensuite qui est assermentée ce soir.

3) Procès verbal de la séance du 20.06.2017

M. André Reichenbach, syndic, constate une erreur dans les communications de la Municipalité, concernant le crédit accepté par le Grand-Conseil pour le rétrofit de la Videmanette (partie électrique du va et vient)

Toujours dans les communications de la Municipalité, Mme Genillard, constate la mauvaise interprétation quand à la somme économisée sur la construction du nouveau collège.

En effet, ce montant ne constitue pas une réserve mais une économie par rapport au préavis. La secrétaire en prend note et fera une correction du procès-verbal.

La lecture de ce dernier n'étant pas demandée, il est accepté à l'unanimité.

4) Communications du bureau

Aucunes communications

5) Communications de la Municipalité

M. André Reichenbach, syndic

Il nous informe que les travaux du « Sportzentrum » avancent comme il faut et que les coûts sont maîtrisés.

La piscine ouvrira le 23 décembre, le fitness le 2 janvier et le wellness le 3 février 2018.

Le PPA de l'Ougette : (décharge terrestre, sur la partie sud de la route cantonale, devant la ferme de M. R. Turrian) une dernière présentation est prévue le 30.10.17 et en principe avant la fin de l'année la mise à l'enquête sera possible, ainsi que son permis d'exploitation.

M. Frédéric Blum

Le PPA pré de la Gare est à l'enquête jusqu'à la fin octobre.

Une soirée d'information a eu lieu le 10 octobre dernier, suite à une invitation parue dans le journal local.

Ce ne sont que 3 citoyens qui se sont déplacés pour écouter la présentation des urbanistes, des architectes et des propriétaires.

A ce jour il n'y a aucune opposition et si cela continue ainsi jusqu'à la fin du mois, un préavis pourra être présenté à la dernière séance du conseil (2 décembre 2017)

Le PGA a pris un peu de retard, l'examen préalable annoncé pour le mois d'août a été déplacé, puisque une nouvelle étude sur les dangers naturels et venue se greffer, ainsi que certaines négociations avec certains propriétaires qui ont été touchés par le dézonnage rapide.

L'examen préalable a donc été remis pour le début de l'année prochaine.

Mme Sonia Lang

Conformément au montant qui avait été mis au budget, les bancs de l'église ont été rénovés par un artisan de la région.

Toujours conformément au budget, les travaux de la haie du cimetière ont été effectués.

Lors de la dernière séance de l'année 2016 une demande avait été faite concernant les tombes abandonnées.

Un article a donc été mis dans le journal local, et comme il n'y a aucune réaction, le service de la voirie fera en temps voulu et à temps perdu une réfection de ces tombes.

M. Maurin Schwitzguébel

Le séparatif aux Chalets Neufs avance bien, la dernière étape au niveau communal arrive à son terme. Il reste 5 privés à raccorder, mais ce sont des gens qui habitent à l'étranger et ce n'est pas toujours facile de communiquer.

Lors de la dernière séance du Conseil un souci avait été évoqué sur une analyse d'eau.

M. Schwitzguébel affirme, suite à plusieurs analyses (la dernière la semaine passée) qu'aucun produit n'a été décelé.

Mme Michèle Genillard

Le printemps dernier, l'ASIPE a effectué un sondage au sein des parents d'élève afin de trouver la solution la mieux adaptée aux besoins des familles du Pays-d'Enhaut.

Cependant, plusieurs commentaires reçus ont rendu les autorités attentives sur le côté parfois émotionnel que suscite la mise en application de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des écoliers.

A plus de 60% les personnes sondées désirent un statut quo pour le temps de pause à midi, quitte à ce que les élèves fassent de longs trajets en transports scolaires pour pouvoir manger à la maison. Les besoins en cantines scolaires sont de l'ordre d'une trentaine de places à Rougemont, une vingtaine à Rossinière et environ nonante places entre Château d'Oex et les Moulins.

Les conséquences financières de cette double obligation (transport et accueil) ne sont pas encore connues, mais elles risquent bien de peser lourd sur les budgets de nos 3 Communes. Le plus surprenant est qu'il n'y a que 2% des parents qui ont demandé un accueil le matin et 10% l'après-midi.

En collaboration avec l'ASIPE (Association Scolaire Intercommunale du Pays d'Enhaut), l'ARPAJE (Association Régionale du Pays d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants) est désormais occupée à l'organisation d'une structure d'accueil conforme aux exigences légales, dont la mise en place se fera probablement en deux étapes lors des rentrées scolaires 2018 et 2019

M. Rodolphe Turrian

Les travaux de la place de la Gare arrivent terminés, ces derniers ont suscités quelques désagréments, mais le résultat donne satisfaction.

Mme Annie Schwitzguébel

Donne connaissance de quelques coupes de bois qui ont été faites sur la Commune de Rougemont :

Les Coins (forêt publique) environ 250 m³, les Jeurs (forêt communale) environ 550 m³ et les Monts (forêt privée) environ 1600 m³.

Dans le groupement forestier, à relever les excellents résultats de fin d'apprentissage de M. Robin Haas qui a reçu un premier prix en sylviculture, premier prix en moyenne pratique et sorti 2^{em} du canton.

Dans le même registre, l'obtention du diplôme HES (haute école spécialisée) en gestion d'entreprise pour le garde forestier M. Frédéric Blum.

Elle rappelle la visite à la SATOM organisée par DECHPE pour les conseillers communaux qui aura lieu le mercredi 15 novembre.

Pour la protection civile, le major François Fleuti a été nommé commandant de la protection civile « Riviera - Pays d'Enhaut » et un nouveau directeur a été nommé à l'ASR (Association Sécurité Riviera) en la personne de M. Frédéric Pilloud.

Afin d'optimiser les locations du chalet de la Planche, un joli panneau a été posé avec le nom du chalet et le numéro de téléphone de la Commune.

Ce dernier a été réalisé par le groupement forestier et les employés communaux.
Le chalet le Foyer : les travaux extérieurs sont terminés et les douches posées dans les appartements donnent entière satisfaction aux utilisateurs.
La Grande-salle : le projet d'assainissement est toujours en cours. Des plans ont été soumis à la Municipalité qui a été optimiste en pensant proposer un préavis pour le dernier conseil de l'année.
Ce sera probablement en février 2018 que ce dernier sera présenté.
La liaison du chauffage entre la grande salle, (chauffage actuellement en surcapacité) et le local du feu pourra être réalisée sans autre préavis, ces travaux étant englobés dans le préavis 13/2011 intitulé :
« Demande de crédit pour le remplacement de l'installation de chauffage à la Grande Salle »

6) Préavis no 07/2017 Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2018

Mme Sofie Weibull lit de rapport de la commission qui préconise le maintien du taux d'imposition à 74% et demande à la Municipalité d'être vigilent avec les dépenses communales.

- **Approuver l'arrêté d'imposition 2018 tel que présenté**
- **Le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018**

Est accepté à l'unanimité

Est accepté à l'unanimité

7) Préavis no 08/2018 Demande de crédit pour une participation financière au remplacement de l'orgue de Rougemont

M. Patrice Morier lit le rapport de la commission qui relève le point principal de la demande pour sa compréhension :

L'orgue actuel a subi plusieurs réparations de fortune, lesquelles ont malheureusement été faites au détriment de sa qualité sonore.

Afin de permettre à notre église de retrouver un instrument de qualité, seul un remplacement est envisageable.

Une récolte de fonds a été initiée en vue du remplacement de l'orgue de l'église de Rougemont par un groupe de citoyens et de résidents secondaires pour réunir la somme entre CHF 450'000.- et CHF 500'000.- nécessaire pour les travaux de démontage de l'ancien orgue, l'achat, le transport et montage du nouvel orgue. (CHF 336'300.- récoltés en date du 3 octobre 2017)

Le but de ce nouvel instrument serait de permettre l'organisation de concerts ou de « master class » dans notre village.

Après plusieurs recherches en collaboration avec la paroisse et le service cantonal des sites immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), il n'a pas été possible de déterminer le propriétaire de l'orgue actuel. D'un commun accord, ce titre est revenu à la commune.

A ce titre de soutien, notre autorité a décidé que les pièces qui pourront être récupérées sur cet instrument devront être déduites de la facture finale du facteur, pour un montant de CHF 15'000.- lequel constitue un soutien de la part de la commune.

La Municipalité souhaite participer financièrement à cette action.

En effet, si un tel engagement ne fait pas partie des obligations légales, il semblerait inopportun que notre commune n'apporte pas son soutien à un tel investissement lequel, rappelons-le, sera financé en grande partie par des privés.

Il a également été convenu que la commune deviendrait propriétaire du nouvel instrument et de ce fait aura des frais d'entretien qui devront être prévu dans les budgets futurs de CHF 2'200,- par an.

M. C. Rayroud demande qui a financé jusqu'à ce jour les coûts d'entretien de cet instrument. Mme Lang répond que certaines factures ont été assumées par la Commune, mais également par la paroisse.

Mais elle dit que les lois ont changé et avec les nouvelles lois de nouvelles conventions devront être établies avec les paroisses.

La nouvelle loi indique que les Communes doivent donner des instruments en état de marche aux paroisses.

- **Autoriser la Municipalité à participer financièrement au remplacement de l'orgue de Rougemont**

Est accepté à l'unanimité

- **Octroyer à cet effet un crédit de CHF 45'000.-**

Est accepté à l'unanimité

- **Financer ce montant**

- o **Par la trésorerie courante pour CHF 30'000.-**

- o **Par la reprise des pièces de l'ancien orgue pour CHF 15'000.-**

Est accepté à l'unanimité

- **Autoriser pour ce faire un prélèvement extrabudgétaire sur le compte 1500.3523.3 « Soutien orgue Rougemont »**

Est accepté à l'unanimité

8) Préavis no 09/2017 Demande de crédit pour la création d'un élément décoratif sur la Place de la Gare
--

Melle Laurence Sieber lit le rapport de la commission.

A l'occasion des travaux de réaménagement de la Place de la Gare, il est proposé d'aménager la petite place entre la Gare et le Valrose avec un banc, une fontaine et diverses plantations. Véritable carte de visite pour le village, cette place, serait visible par les touristes en train et en voiture.

Il est proposé une fontaine massive en pierre du Tessin, pouvant résister au temps, un banc en bois, et un bloc massif récupéré dans les hauteurs de Rougemont (derrière le chalet des Cases), diverses plantations, dont un sapin nain, ne devant que très peu pousser au fil des années.

Le budget demandé pour ces travaux est conséquent.

Mais la commission est d'avis que cette place par sa situation et son emploi au quotidien, en vaut la peine et propose d'accorder le budget demandé.

Mais elle demande également d'étudier précisément le concept éclairage de cette place pour mettre en valeur les éléments décoratifs et principalement garantir l'éclairage général de la place pour les piétons et les voitures.

M. P. Morier demande si l'eau de la fontaine sera en circuit fermé ou ouvert.

M. Maurin Schwitzguébel répond que l'eau sera prise sur le réseau communal (eau potable)

M. J.-A. Lenoir ne trouve pas cette demande très appropriée. Il rappelle une discussion lors d'un précédent conseil ou il avait été demandé de faire des prévisions plus globales sur les divers préavis, afin d'éviter de faire des rajoutures.

M. Rodolphe Turrian répond que les demandes se font par étape pour pouvoir bénéficier au mieux de la péréquation et éviter les marchés publics.

Mme S. Graf, propose de mettre un animal en bronze comme ceux placés dans le giratoire à l'entrée de Rougemont afin de faire un rappel et uniformiser ces endroits qui feront l'attrait notre village.

Mme S. Weibull demande pourquoi la banque Raiffeisen et le Valrose ne participent pas financièrement à ce projet.

M. Rolodphe Turrian répond que la Commune est contente du fonctionnement de l'Hôtel Valrose et ne voulait pas demander une participation financière à des tiers. Ils ont déjà participé aux frais des travaux.

- **Autoriser la Municipalité à créer un élément décoratif sur la Place de la Gare**
Est accepté à l'unanimité

- **Octroyer à cet effet un crédit de CHF 75'000.-**
Est accepté par 25 oui, 1 non et 1 abstention

- **Financer ce montant par la trésorerie courante pour CHF 75'000.-**
Est accepté par 25 oui et 2 abstentions

- **Autoriser pour ce faire un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.06**
« Projets sportifs et touristiques »
Est accepté par 25 oui et 2 abstentions

- **Amortir ce montant, en une fois, sur le compte 4400.3312**
« Parcs et Jardins – Amortissement »
Est accepté par 26 oui et 1 abstention

9) Divers et propositions individuelles

M. J.-A. Lenoir demande si les CHF 530'000.- octroyé à fond perdu pour l'enneigement mécanique de la Videmanette et versé directement à la BDG seront utilisés à bon escient.

M. André Reichenbach assure que cette somme sera utilisée sur le sol Vaudois.

M. N. Blatti fait remarquer que des arbres ne sont plus en très bonne santé à proximité du terrain de pétanque.

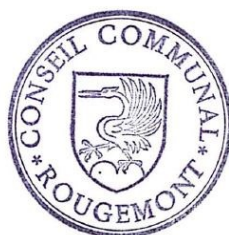
Mme Annie Schwitzguébel en prend note.

La parole n'étant plus demandée il est 22h15 lorsque le président clos la séance.

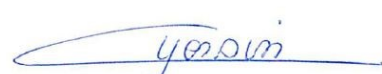
Le Président du Conseil



Olivier Yersin



La secrétaire du Conseil



Christine Yersin